

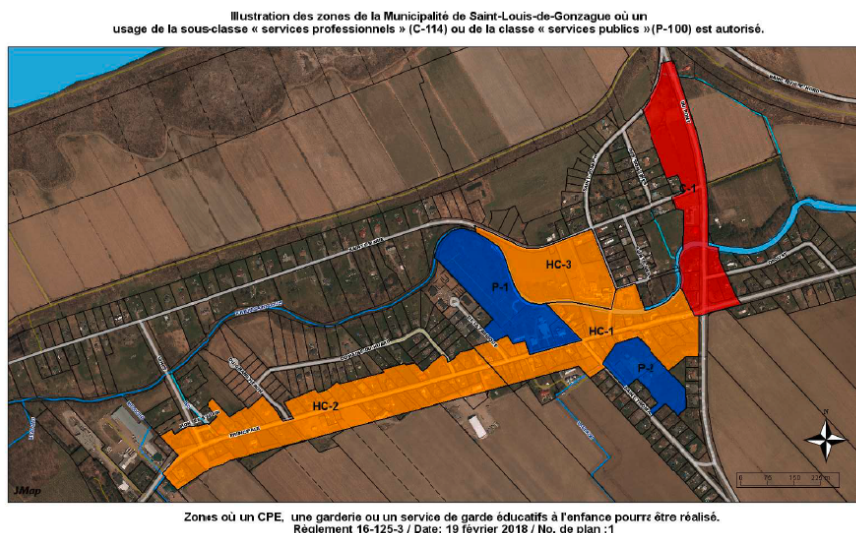
## AVIS PUBLIC

**Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement omnibus numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin de réviser les normes portant sur les garderies, les logements intergénérationnels, les conteneurs semi-enfouis, les usages additionnels et les usages autorisés dans les cours**

**AVIS PUBLIC** est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2018, le Conseil a adopté par voie de résolution le premier projet de règlement omnibus numéro 16-125-3 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle Éveline-Meloche de l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 19 mars 2018 à 19 h 30. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de cette assemblée est de présenter le premier projet de règlement mentionné en rubrique modifiant le règlement de zonage 16-125 afin de réviser les normes portant sur les garderies, les logements intergénérationnels, les conteneurs semi-enfouis, les usages additionnels et les usages autorisés dans les cours.



Ce premier projet de règlement contient plusieurs dispositions dont le cumul s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

3. Le premier projet de règlement peut être consulté au l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.
4. Le premier projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire portent sur l'ajout de l'usage « CPE, garderies, services de garde éducatif à l'enfance » dans les zones du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague où un usage de la sous-classe « services professionnels » (C-114) ou de la classe « services publics » (P-100) est autorisé.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 22<sup>e</sup> jour de février 2018.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière